

Annick GREMY
Mairie de GRIEGES



Envoyé en préfecture le 23/05/2022
Reçu en préfecture le 23/05/2022
Affiché le 23 MAI 2022
ID : 001-210101796-20220517-202226-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES

Nombre de membres afférants au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération 16

Convocation du Conseil Municipal le : 10 mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 17 MAI 2022
2022 / 26

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme MERLE Fabienne.

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. PACCOUD Christian, M. DURAND Paul

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE

Mme le Maire indique que les travaux de voirie programmés sur l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un appel d'offre et 4 entreprises ont répondu de manière fructueuse. Le récapitulatif est le suivant :

Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Classement
DE GATA – Charnay-les-Mâcon	64 693,70 €	77 632,44 €	1
Pascal GUINOT – Romanèche-Thorins	80 869,40 €	97 043,28 €	3
SOC AFL – Pont-de-Veyle	80 926,20 €	97 111,44 €	4
RM AURA agence Ain - Vonnas	70 909,34 €	85 091,21 €	2

Il ressort de l'analyse que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise DE GATA pour un montant total de 64 693,70 € HT soit 77 632,44 € TTC. Ce montant englobe :

- les travaux de voirie : 57 801 € H.T. soit 69 361,20 € TTC et
- le chemin piétonnier du cimetière : 6 892,70 € H.T. soit 8 271,24 € TTC



Envoyé en préfecture le 23/05/2022
Reçu en préfecture le 23/05/2022
Affiché le 23 MAI 2022
ID : 001-210101796-20220517-202228-9E

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget communal 2022, article 2151 pour les travaux de voirie et article 2128 pour le chemin piétonnier du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'attribution du marché des travaux de voirie de l'exercice 2022 et chemin piétonnier du cimetière à l'entreprise DE GATA, pour un montant de 64 693,70 € HT soit 77 632,44 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit marché.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY